Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Recu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID: 038-213803091-20230323-AR20230323\_12-AR

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'ISERE



## ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20230323 12

**OBJET**: Autorisation de buvette temporaire le 28/04/2023 - Comité des Œuvres Sociales du personnel de Poisat (COS)

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2, Vu l'article L 48 du Code des débits de boissons,

Considérant que l'association L'USINE A JAZZ organise un concert le vendredi 28 avril 2023 dans la salle Léo Lagrange;

Considérant la demande de l'association du COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE POISAT (COS), en date du 16 mars 2023, pour l'ouverture d'une buvette temporaire, dans la salle Léo Lagrange le vendredi 28 avril 2023 ;

Considérant que l'article L 48 du Code des débits de boissons, subordonne à notre autorisation préalable l'ouverture des cafés et débits de boissons établis à l'occasion des foires et fêtes publiques, qu'il importe que les autorisations ainsi accordées ne soient préjudiciables ni au bon ordre, ni à la moralité publique,

## ARRETE

Article 1: A l'occasion du concert de l'association L'USINE A JAZZ, l'association COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE POISAT (COS) est autorisée à ouvrir un débit de boissons des groupes 1 et 3, à distribuer et à consommer sur place, le vendredi 28 avril 2023, salle Léo Lagrange de 19h00 à 00h00 ;

Dans le cadre de cette manifestation, l'association s'engage à veiller à Article 2: ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver les locaux et le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie Article 3: conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'infraction.

Article 4: Les services de la gendarmerie d'Eybens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage et copie sera remise à la brigade de gendarmerie d'Eybens.

> Poisat, le 23 mars 2023 Le Maire, Ludovic BUSTOS

